L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 14 JUIN 1865. entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 14 JUIN.

Ventes à l'encan de ce jour:
Pour les détails et l'heure des ventes, voir aux annonces

Par G. Leaumont—à sa salle d'encan, marchandises étrangères et du pays.
Par E. M. Jacobs—au No 36 du Passage de la Bourse, meubles, marchandises sèches, &c.
Par Hoffman & Marks—au No 38 de la rue de Chartres, marchandises sèches, chaussures, chapeaux, &c.
Par Montgomery & Bros—au No 237 de la rue St-Philippe, beaux meubles en acajou et en noyer—Et dans une cour de la rue de la Levée, ou Water, près de la rue Troisième, 4me district, du charbon de terre.
Par D. E. Morphy—aux Nos 42 & 43 de la rue Nlle Levée, farine.
Par S. Guinault—encoignure Esplanade et Gravier, 5 ou vaches laitières et une jument.

Nouvelles du Nord,

DE DEUX JOURS PLUS RECENTES.

Arrivée du Lady Gay.

Mauvaise santé de Jeff. Davis—Les gouverneurs des Etats du Sud relâchés sur parole—Suspension des ventes pour non paiement des taxes dans le Sud—Le jugement de Davis—Réception de Georgiens par le Président—Nouvelle de l'arrestation de Davis en Europe—Marchés de New York.

Par l'arrivée du steamer *Lady Gay* nous avons reçu des journaux de Chicago et de St-Louis jusqu'au 3 et de Cairo jusqu'au 9 au soir. Voici la substance des nouvelles qu'ils contiennent.

Une dépêche au *Herald* de la forteresse Monroe dit que la santé de Jeff. Davis est très affaiblie et qu'il reçoit tous les jours la visite de son médecin.

Les dépêches des journaux au sujet de Jeff. Davis sont toujours très contradictoires. Le *Star* prétend qu'il sera jugé devant une cour civile d'ici à dix jours. Un autre dit qu'on ne sait pas où on le jugera, que ce sera peut-être à Baltimore ou même à Philadelphie. Enfin le *Republican* de Washington annonce qu'il n'a pas encore été décidé si on le jugerait devant une commission militaire.

Le secrétaire McCulloch, pour pouvoir faire face à toutes les demandes adressées au Trésor, a décidé de payer 50 pour cent en papier-monnaie et 50 pour cent en certificats de dettes toutes les demandes au-dessus de $3,000, et toutes les demandes autres que celles de l'armée.

L'ex-gouverneur Brown relâché sur parole retourne en Géorgie. M. Boyce, de la Caroline du Sud, est, dit-on, en bons termes avec le Président Johnson.

Le gouverneur Magrath qui était arrivé prisonnier à la forteresse Monroe a été renvoyé à Hilton Head.

Le gouverneur Watts de l'Alabama a été relâché et on lui a permis de retourner à Montgomery. On croit que les gouverneurs Vance et Letcher seront relâchés sur parole.

Le général Cox a saisi toute la correspondance officielle du gouverneur Vance, elle est volumineuse. Il correspondait avec presque tous les personnages de la Confédération, depuis Davis jusqu'aux gouverneurs.

Le Président a reçu des délégations du Mississippi et de la Géorgie, chargées de mission pour arriver à la reconstruction. Le Président suivra la politique inaugurée par lui pour la Caroline du Nord, il nommera des gouverneurs provisoires.

Les bruits qui ont circulé sur une convocation du Congrès ne paraissent pas plus fondés que ceux de changements dans le Cabinet.

Une délégation des habitants de Louisville a été reçue par le général Fisk qui sera chargé du bureau des affranchis pour le Kentucky et le Tennessee. Elle lui a représenté que la condition des nègres à Louisville était très mauvaise, ce qui n'a rien d'extraordinaire.

Une dépêche au *Herald* assure que le gouvernement a adressé à l'Espagne une demande formelle pour la reddition du bélier *Stonewall*. On attend la réponse.

Un journal prétend que le gouvernement n'abandonnera rien de ses réclamations contre l'Angleterre et que le licenciement d'une partie de l'armée ne modifiera pas la politique que le gouvernement suivra à l'égard des puissances étrangères. Il reste assez de troupes [illegible]

[illegible]

Dernières nouvelles

[illegible] Cairo [illegible]

New York, 3 juin [illegible] forteresse Monroe [illegible] Norfolk [illegible] l'expédition du Texas [illegible]

[illegible] ont menacé de tuer les officiers du détachement envoyé par le colonel Mann, [illegible] les chefs aux fers et desarmé les autres soldats.

Une dépêche du 3 adressée de Washington au *Herald*, porte:

De ce que Jeff. Davis a été inculpé par un verdict dans ce district, il ne faut pas conclure qu'il sera jugé ici. Il est faux que le verdict ait été rendu à l'instigation du gouvernement. Le verdict a été rendu par le grand jury à la requête de l'avocat du district qui n'agissait pas suivant aucun membre de l'administration. Davis peut être inculpé dans le Maryland, ou en Pennsylvanie et être jugé dans un de ces districts, selon ce que le gouvernement jugera convenable de faire.

La délégation de georgiens loyaux, conduits par l'honorable Joshua B. Hill, ex-membre du Congrès, a exposé à ces messieurs la politique de l'administration au sujet de la reconstruction des Etats du Sud, et ceux-ci ont reconnu qu'elle était juste et acceptable.

On assure que le gouvernement nourrit en ce moment en Virginie 20,000 habitants blancs ou noirs.

John Minor Botts est arrivé à Richmond le 6, on dit qu'il s'opposera aux mesures prises par le gouverneur Pierpont et qu'il se portera candidat pour le Sénat des Etats Unis.

Le département de la guerre s'occupe d'augmenter la cavalerie régulière.

W. Moore a été nommé opérateur en chef du télégraphe à la Nlle Orléans.

Marchés.

New York, 3 juin—L'or a ouvert à 138 et fermé à 137 3/8, le coton est lourd et languissant à 41.

Nouvelles d'Europe.

La question d'indemnité—Le commerce des esclaves—Les journaux anglais sur les affaires américaines, &c.

New York, 7 juin.

GRANDE BRETAGNE. — A la chambre des communes, le 26 mai, sir G. Walsh a demandé à lord Palmerston si le gouvernement avait reçu quelque réclamation officielle des Etats-Unis au sujet des déprédations du corsaire *Alabama*, qu'on dit avoir été équipé dans les ports anglais. Lord Palmerston a répondu qu'il y avait eu diverses correspondances échangées entre les deux gouvernements sur les prises faites par l'*Alabama* et par d'autres croiseurs de ce genre, que M. Adams avait transmis, il y a peu de jours, une correspondance sur ce sujet, mais qu'on n'avait pas encore eu le temps d'y répondre. Le tout a été traité, du reste, d'une manière fort amicale et dans les meilleurs termes.

M. Baxter a demandé à lord Palmerston si après le changement qui venait d'avoir lieu aux Etats-Unis, le gouvernement ne pensait pas à envoyer séparément ou de concert avec les E. U. une escadre sur la côte de l'île de Cube pour y mettre fin à la traite des nègres? Lord Palmerston a répondu qu'on ne savait pas encore l'accueil de cette affaire, mais que si les Etats-Unis consentaient à coopérer sur la côte d'Afrique, ils coopéreraient sans doute cordialement avec les Anglais sur la côte de l'île de Cube.

Le *London Times* dit qu'il n'y a dans l'affaire de l'*Alabama* rien qui puisse faire craindre une rupture actuelle ou à venir. C'est avec une conscience irréprochable que le gouvernement qui a refusé d'intervenir même sous la forme d'une médiation, s'appuie sur son droit légal et refuse toute indemnité pour le mal qu'il n'a pas fait ou le tort qu'il n'a pas eu.

Le *London News* dit que la réponse de Palmerston n'est pas claire et qu'il était cependant facile de répondre si, oui ou non, le gouvernement américain a adressé quelques réclamations, surtout depuis l'avènement de M. Johnson à la présidence. Dans tous les cas, dit le *News*, nous n'avons pas le moindre doute sur la réponse qui sera inévitablement ou qui a été inévitablement faite.

Le *London Morning Post* dit que la correspondance ne peut mener qu'à un résultat, savoir le refus absolu d'indemniser les Américains pour des pertes occasionnées par les chances de la guerre.

Le *Times* revient sur la question dans un autre article et se prononce plus fortement encore pour un refus d'indemnité absolu. Ce journal dit que puisqu'il avait été impossible d'empêcher le corsaire de sortir d'un port anglais, dans l'ignorance où le gouvernement était des intentions de ses armateurs, c'était la tâche du gouvernement américain de lui donner la chasse et de le prendre sur les mers. Mais les Etats Unis avaient préféré employer leurs navires à bloquer les ports du Sud, et de cette manière les corsaires confédérés avaient les coudées franches.

Le fait étant ainsi, il serait souverainement injuste de faire retomber sur l'Angleterre une responsabilité qui ne pèse que sur ceux qui se plaignent, c'est à dire sur les Etats Unis.

La nouvelle de la prise de Davis a causé quelque sensation et quelque inquiétude, mais on exprimait généralement l'espoir qu'on ne se livrerait pas à son égard à des sentiments de vengeance.

L'emprunt confédéré est tombé de 9 à 7.

Les nouvelles apportées par le *Scotia* ont [illegible] comme favorables. La [illegible] avec le Mexique, l'Angleterre [illegible] demande d'extradition [illegible] échappé, n'existe plus [illegible] occupera avec un extrême [illegible] qu'on lui fera subir.

Le caractère [illegible] n'est pas connu pour être implacable [illegible] on ne désigne rien pour Jeff. Davis. On l'épargnera non seulement pour les quelques années qui lui restent mais encore pour éviter à l'histoire américaine une tache qui ne s'effacerait jamais.

L'*Index*, avant de connaître la capture de Davis, continuait la guerre du Sud en la transportant forcément dans le Texas, la Louisiane et l'Arkansas.

La Banque d'Angleterre a réduit, le 25, le taux de son escompte de 4 1/2 à 4 0/0. Les fonds étaient plus fermes et les demandes d'escompte plus modérées. On rapporte de nouvelles faillites causées par les vacillations du commerce avec Bombay.

Le Ticoon du Japon a annoncé qu'il préférait payer l'indemnité stipulée dans le traité que d'ouvrir la mer intérieure à Simonoseki.

FRANCE—Le journal la *France* dit que les gouvernements anglais et français n'ont aucune inquiétude, ayant toujours eu à l'égard des Etats-Unis une politique de conciliation; il ne voit pas de raison pour que les bons rapports cessent entre les Etats-Unis et les grandes puissances occidentales de l'Europe.

Le correspondant parisien du *Times* dit que la *Patrie* a failli être avertie pour avoir publié des nouvelles alarmantes sur le recrutement des Etats-Unis pour le Mexique. Cette feuille dit maintenant qu'il n'y avait de vrai dans ses nouvelles que le remplacement de l'amiral Bosse par l'amiral Dedelot, lequel ne sera chargé d'aucune mission exceptionnelle et n'aura d'autres pouvoirs que ceux de son prédécesseur.

Le *Constitutionnel* du 25 dit qu'il a appris que le gouvernement des Etats-Unis n'avait aucune intention d'intervenir au Mexique ni de permettre qu'aucune organisation fut entreprise sur le territoire des Etats-Unis en violation des lois fédérales. Des instructions à cet effet ont été envoyées de Washington à l'avocat des Etats-Unis à New York et cet avocat a pris les mesures nécessaires pour faire respecter les vues du gouvernement.

Les retours hebdomadaires de la Banque de France accusent une augmentation de 20 millions dans son encaisse.

Liverpool, 27 mai—Le marché au coton n'a pas varié.

Londres, samedi soir, 27 mai—Les consolidés ont fermé à 91 1/2 au comptant.

Paris, 27 mai—Rentes: 67 fr 35 c.

L'empereur Napoléon a adressé au prince Napoléon une lettre où il blâme fortement la conduite qu'il a tenue en Corse. Il dit qu'il ne déviera pas de la discipline sévère établie par Napoléon Ier dans l'armée.

Dernières nouvelles par Queenstown.—Londres, 28 mai—Le prince Napoléon s'est démis de son poste par suite de la censure de l'empereur.

Le *Globe* dit que le prince est blâmé à cause de ses vues démocratiques en général, mais plus particulièrement pour avoir énoncé des sentiments hostiles à la politique américaine de l'empereur.

Nouvelles du Nord

Par le télégraphe.

L'or à 137 3/4—Le coton à 41.

JOHN C. BRECKINRIDGE DANS L'ILE DE CUBE.

(Dépêches du *Times*)

Cincinnati, 10 juin—Une dépêche à la *Gazette* de Lexington dit: Les amis de John C. Breckinridge disent qu'il est arrivé en sûreté dans l'île de Cube.

New York, 10 juin—Les steamers Helvetia, Teutonia et City of Baltimore, sont partis aujourd'hui pour l'Europe avec $1,700,000 en espèces.

New York, 10 juin—Coton, 41—Or, 137 3/4.

PERTE D'UN BATEAU A VAPEUR SUR LA RIVIERE ROUGE.

Environ 200 victimes.

Le *Times* a reçu de Baton Rouge la dépêche qui suit:

13 juin—Le *Kentucky*, transport à vapeur des E. U., parti le 9 de Shreveport avec 1200 hommes de troupes, a rencontré un chicot à 12 milles de Shreveport et a coulé bas en 3 minutes. Il a péri 200 hommes presque tous prisonniers sous parole, de divers régiments de la Louisiane et de l'Arkansas. Je vous adresserai tous les détails aujourd'hui par le premier bateau.

Révocation de M. A. P. Dostie

COMME AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS.

Son remplacement par M. Julian Neville.

PAR LE GOUVERNEUR.

Etat de la Louisiane, département de l'Exécutif, Nouvelle Orléans, 13 juin 1865.

Attendu que l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, dans sa dernière session, a adopté une résolution dans les termes suivants, savoir:

No 38.

Résolution jointe, enjoignant au gouverneur de l'Etat de faire exécuter toutes lois à l'égard de toutes personnes occupant des emplois civils sous l'Etat, avec l'obligation de fournir des cautions pour l'accomplissement de leurs devoirs officiels.

Attendu, que des personnes n'ayant pas fourni les cautions exigées par la loi occupent des emplois civils dans l'Etat,

Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentants que le gouverneur de l'Etat soit et est par la présente requis de prendre des mesures immédiates pour obliger toutes personnes à fournir des cautions suivant la loi et au défaut de quoi de révoquer telles personnes de leurs fonctions.

Résolu en outre que là où des cautions ont été données, sujettes à l'approbation du gouverneur de l'Etat, il soit et est requis de s'assurer de la validité de ces cautions et s'il les juge insuffisantes, d'exiger de nouvelles cautions qui lui conviennent.

Signé SIMEON BELDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants
Signé LOUIS GASTINEL,
Président du Sénat.
Approuvé le 29 mars 1865.
J. MADISON WELLS,
Gouverneur
Pour copie véritable.
Signé S. WROTNOWSKI,
Secrétaire d'Etat.

Et attendu qu'agissant en vertu de l'autorité spéciale qui m'a été conférée aussi bien qu'en vertu de mes obligations constitutionnelles pour l'exécution des lois, je juge qu'il est de mon devoir de m'adresser par lettre à M. A. P. Dostie, auditeur des comptes publics, pour lui demander de fournir une nouvelle et suffisante caution, ainsi qu'il appert par la copie ci-jointe, savoir:

Etat de la Louisiane,
Département de l'Exécutif
Nlle-Orléans, 15 avril 1865.

Mr A. P. Dostie,
Auditeur des comptes publics.

Sous l'autorité de la résolution jointe de l'Assemblée Générale (dont une copie est ci-annexée) et tenant votre caution comme insuffisante, puisqu'elle ne repose pas sur un assez [illegible] foncier, vous êtes notifié et requis par la présente de fournir un nouveau cautionnement, avec "non moins de cinq bonnes et suffisantes garanties" à ma satisfaction, dans les trente jours à partir de cette date.

J. MADISON WELLS,
Gouverneur de la Louisiane.

Et attendu que le dit A. P. Dostie n'ayant pas fourni le dit cautionnement dans le temps prescrit par la loi la conséquence est que l'Etat est sans garantie proportionnelle contre les actes illégaux qu'il pourrait commettre.

Attendu que la seconde section de l'acte de 1855, intitulé: Acte pour réglementer les fonctions de l'Auditeur des comptes publics, porte "que s'il néglige de donner telles cautions et telles garanties dans le temps requis, la place sera regardée comme vacante et le gouverneur ordonnera une nouvelle élection."

C'est pourquoi, en vue de ce qui précède, moi, J. Madison Wells, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, je déclare vacante la place d'Auditeur des comptes publics et en vertu de la 26e section de l'acte de 1865, cité plus haut, je nomme Julian Neville Auditeur des comptes publics, pour remplir tous les devoirs et jouir des émoluments de la dite place, ainsi que cela est prescrit par la loi, jusqu'à ce qu'une élection ait lieu dans tout l'Etat pour remplir la vacance.

Donné de ma main, etc........ce 13 juin 1865.

J. MADISON WELLS,
Gouverneur de la Louisiane.

COURSES DE CHARITÉ. — Aujourd'hui commencent ces courses, qui se continueront pendant quatre jours jusqu'au 17 inclusivement. Elles auront lieu au Louisiana Fair Grounds et seront probablement favorisées par la température. Le terrain, ni trop sec ni trop mouillé offrira une solidité respectable aux pieds des chevaux qui ne seront arrêtés ni par la boue ni par la poussière. Ces courses, sous ce rapport, seront donc fort brillantes, mais elles présenteront en outre un intérêt tout nouveau par le but que se proposent d'atteindre les personnes qui en ont eu l'idée. Il ne s'agit pas pour cette fois de gagner des prix splendides, mais d'attirer beaucoup de monde afin de faire une recette ou rapport, s'il est possible, avec les grands besoins de charité que les circonstances nous imposent. Avec ce mot de charité, nous savons par expérience qu'on obtient dans ce pays des succès réputés impossibles. Aussi espérons-nous que le monde affluera aux courses des Fair Grounds et qu'elles fourniront ce qu'en attendent les âmes généreuses, quelques secours pour ceux que les évènements ont laissés sans ressources.

LES ECOLES PUBLIQUES.

Les examens annuels des Ecoles Publiques de la Nouvelle Orléans doivent commencer aujourd'hui et durer jusqu'au 23 courant. Nous publions plus loin le programme détaillé indiquant les jours fixés pour chaque école.

Environ dix à douze mille enfants suivent les cours des écoles publiques, et les examens ne peuvent manquer d'intéresser un grand nombre de familles. Le surintendant, M. J. B. Carter, invite les parents des élèves et tous les amis de l'éducation publique à y assister afin de pouvoir juger par eux-mêmes des progrès des enfants et du mérite des professeurs.

Nous aurons occasion de revenir sur ce sujet qu'on peut envisager à deux points de vue différents, celui de l'éducation gratuite et celui des dépenses qu'elle entraîne pour la ville. Il y a eu lors de la réorganisation des écoles publiques, bien des abus dans le choix des professeurs, mais ces abus, nous assure-t-on, ont été peu à peu réformés, et on s'est attaché depuis à faire [illegible] justifié par le caractère et le talent [illegible] Nous serons heureux d'avoir à constater ces bons résultats obtenus grâce à une direction mieux entendue et au zèle du surintendant.

FÊTE CHAMPÊTRE.—C'est samedi prochain 17 du courant, qu'aura lieu, dans le local de la Parfaite Union, la fête annoncée depuis longtemps, par les Disciples de Béranger, fête qui sera suivie d'un grand bal. Il y aura là beaucoup de monde sans doute et la soirée ne peut manquer d'être fort brillante. Nous remercions le comité d'organisation de la carte d'invitation qu'il a eu l'obligeance de nous envoyer.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE—Il y aura une grande assemblée publique des citoyens unionistes de la Louisiane sur la Place Lafayette, samedi prochain 17 du courant, à 7 heures du soir dans le but de faire une réception publique à son Excellence J. MADISON WELLS, gouverneur de la Louisiane, à son retour de la ville de Washington. Ce grand projet de démonstration est signé par environ 600 citoyens unionistes de notre ville et de l'Etat. La liste est longue et nous l'avons reçue à une heure trop avancée de la soirée pour en faire l'objet d'une insertion immédiate.

Abondance de sous ou cents.

Il parait que les sous de Nickel sont abondants à New York et qu'il serait facile de remplacer les timbres postes par cette petite monnaie métallique. Voici ce que publie le *World* de New York à ce sujet.

On se livre déjà à quelque agitation dans le but de faire retirer tous les timbres-postes au dessous de la valeur de 25 cents et de forcer la reprise des espèces d'autrefois pour les besoins du commerce de détail. La surabondance des cents a sans aucun doute suggéré le plan et nous croyons qu'il serait facile au secrétaire des finances de le mettre en pratique si l'or tombait à 25 cents de prime dans le courant de l'été. Les cents frappés pendant la guerre, sont déjà en excès de la demande et nous ne pensons pas qu'il résultât aucun inconvénient dans la pratique si les timbres de trois et de cinq cents étaient retirés de la circulation et cancellés. Le prix de l'or, sans doute, en serait affecté, spécialement s'il était bien entendu que tout le change de poste doit être graduellement mais inévitablement retiré, pendant que la circulation des greenbacks serait en voie de contraction.

C'est un fait curieux à observer que pendant l'exubérance du papier nous ayons eu toujours en [illegible] une circulation en connexion avec une base en espèces, et cette base était le cent de Nickel. La Monnaie en entretenait la dépréciation à mesure que le papier perdait de sa valeur nominale, jusqu'à ce qu'à la fin 100 cents ne valussent plus que 40 cents en or. Ainsi nous n'avons jamais été sans une circulation métallique. Ce fait explique aussi l'abondance des nouveaux cents quand l'or tombe au dessous d'une prime de 10 p 0/0.

Espérons qu'au moment où le Congrès se rassemblera la petite monnaie métallique aura remplacé partout les vales timbres qui sont maintenant en usage.

—On écrit de Toulon, le 16 mai:

"L'éperon du bronze du bélier cuirassé le *Taureau* a été coulé dans le port avec le plus grand succès. Ce monstrueux engin pèse à lui seul onze mille cent trente deux kilos. Il a été transporté aujourd'hui aux chantiers du Mourillon, et il sera mis en place dimanche."

"Le pont du *Taureau* a reçu son blindage en fer, qui pèse cent quatre vingt deux mille kilos."

—Par un décret récent, l'enseignement de la langue française est rendu obligatoire, en Turquie, dans toutes les écoles du gouvernement.

—La nouvelle compagnie chargée de donner une vigoureuse impulsion aux travaux de l'Algérie doit se former, dit-on, avec la garantie morale de l'Etat et sous la présidence de M. Schneider. Son capital serait porté au chiffre de 300 millions, et toutes les grandes compagnies seraient appelées à s'intéresser à sa constitution.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PRÉVÔTALE—Nicholas Weber, accusé d'avoir vendu des chevaux appartenant aux Etats-Unis, a été acquitté. Il a prouvé qu'il les avait achetés à l'encan, comme animaux condamnés.

—Le juge a remis à un autre jour l'interrogatoire de Fred Graft et de Louis Rocker, qu'on accuse d'avoir volé des chevaux, des armes, des munitions, etc., appartenant aux Etats-Unis.

—Le propriétaire d'un café-restaurant de la rue St-Charles, est venu répondre à l'accusation d'avoir vendu à un soldat de la boisson prohibée. Un officier a déclaré être entré dans l'établissement avec un sergent et y avoir bu du whisky. La cour a remis à trois semaines. Le propriétaire a été acquitté.

Edition d'hier soir

Le chemin de fer du Jackson.

On dit que l'autorité militaire rendra bientôt toute cette ligne à la compagnie dont elle est la propriété, et que la compagnie ne tardera pas à l'exploiter dans tout son cours. C'est là une bonne nouvelle et dont pourront se réjouir et les habitants des campagnes que le chemin de Jackson traverse, et notre ville dont les besoins d'approvisionnements se font si vivement sentir aujourd'hui, et les anciens détenteurs de billets de la compagnie, détenteurs que la guerre a fort appauvris et pour lesquels la restauration des affaires du chemin de fer serait un véritable bienfait. Dès que la voie sera réparée, il est clair que ces billets que la spéculation [illegible] obligés de recevoir comme prix de la paye, remonteront à l'instant à leur valeur nominale.

On calcule qu'il faudra peu de frais pour mettre le chemin de Jackson en état de service. De la Nouvelle Orléans à Ponchatoula la ligne est complète et n'exige aucune réparation immédiate. De Ponchatoula à Brookhaven, les ponts sont en mauvais état, et demandent à être reconstruits, mais ce sont des ponceaux, c'est à dire des diminutifs de ponts, et leur rétablissement coûtera fort peu d'argent, de peine et de temps. La partie de Brookhaven à Canton est dans un état [illegible] à l'exception de deux milles au sud de Jackson. Là le chemin [illegible] détruit, mais c'est là seulement que les réparations seront dispendieuses. On estime, sur le tout, que les [illegible] ponts, de rails et de matériel roulant ne dépasseront pas $20,000. Or, il nous semble qu'une pareille somme peut être levée facilement par un emprunt et l'on verrait appliquer au remboursement les premiers bénéfices de la ligne.

Il est inutile de faire ressortir les avantages que retirerait notre ville de la reprise du service régulier du chemin de Jackson. Elle en recevrait immédiatement des envois de coton, de fruits et d'autres produits. Cela est si clair que plusieurs capitalistes ont fait déjà des offres spontanées à M. C. C. Shackleford, président de la compagnie, et M. Wilkinson Smith, prenant l'initiative, a adressé à M. Shackleford un check de $2000. L'exemple sera imité, nous l'espérons, et cette grande ligne de communication avec le Nord par l'intérieur des terres nous sera promptement rendue.

DEPART DE M. CHASE.

Un journal de cette ville annonce le départ de M. Chase, premier juge de la Cour Suprême des Etats-Unis. Nous ignorons toujours quel a été le but réel de la visite de ce personnage, et nous ne pouvons que faire des conjectures sur le résultat des observations qu'il a pu faire pendant son séjour à la Nouvelle Orléans. L'avenir éclairera peut-être ces questions tant soit peu obscures.

ARRIVAGE DE LA RIVIÈRE ROUGE.—Le bateau à vapeur *Eleanor* est parti de Shreveport le 31 mai, il a rencontré le *Lumtanary* à 8 milles au-dessus de la pointe Cashatta, a passé la *Fralie*, qui descendait avec un chargement de coton à Bayou Winson, a rencontré le *Saratoga* au-dessous de Grand Ecore, et le *Rob Roy* au-dessous de Cotile Landing.

Il est parti d'Alexandrie le 11 à 8 heures. La rivière baissait rapidement avec sept à huit pieds d'eau sur les chutes. L'*Eleanor* a rencontré le *Champion*, à 8 milles au-dessous d'Alexandrie, remorquant un chaland de charbon, le *Lafourche* à 10 milles au-dessus du confluent de la rivière Noire, le *Music Boy* à 7 milles au-dessous et le *Bart Able* à 5 milles plus bas.

Nouvelles de Shreveport.

Nous trouvons ce qui suit dans la *Gazette* de Caddo du 9:

Garnison à Shreveport.

Aucunes troupes nègres n'ont été amenées à Shreveport. Nous n'y voyons jusqu'à présent qu'une division du 13e corps sous le général Dennis et un régiment de cavalerie, le 6me du Missouri. Les troupes sont disciplinées et se conduisent remarquablement bien.

La Rivière Rouge.

La rivière baisse avec une rapidité sans précédent. Cela est malheureux parce qu'il y a beaucoup de coton dans le pays et qu'il faut absolument l'expédier cette saison.

Des bateaux d'un léger tirant d'eau pourront faire le service.

Avis aux planteurs.

Nous conseillons aux planteurs de ne pas vendre leur coton au prix presque nominal de 10 cents en espèces ou de 15 cents en greenbacks, prix courant de cette semaine. Toutes les restrictions ayant été levées, excepté le droit de 25 pour cent sur le coton, disent les journaux de la Nouvelle Orléans, le prix devrait être de 30 cts au lieu de 15.

Commerce de chevaux.

Pendant la semaine dernière, nos rues ont été remplies de cavalerie et on a vendu beaucoup de chevaux. Nous regrettons que tant de vaillants soient obligés de vendre les leurs, faute d'argent. Comme l'argent manque partout les prix obtenus sont faibles. On n'a pu obtenir plus de $30 pour d'excellents chevaux. De bons [illegible] avec selles et brides [illegible] ont été cédés pour $10—$30.

Troupes du Missouri.

Lundi, 2,500 missouriens environ sont partis en bateaux à vapeur pour retourner dans leur pays. Ces nobles hommes étaient devenus chers à cette communauté par leur bonne et galante conduite. Ils ont respecté les propriétés privées et protégé notre ville pendant plusieurs semaines, sans le moindre espoir d'être récompensés.

AFFAIRE DU CAPITAINE GENERAL DE L'ILE DE CUBA.

Son rappel en Espagne.

LE PROCES ARGUELLES REMIS SUR LE TAPIS

Rappel probable du ministre espagnol à Washington.

On écrit de Washington à la date du [illegible] mai:

Le rappel du gouverneur général [illegible] général Dulce, dont je vous ai dit [illegible] me d'une chose probable, est [illegible]

journaux de la Havane. Le général Dulce quittera l'île aussitôt que l'évacuation de San Domingo par les troupes espagnoles sera terminée. Son successeur est le général Lersundi qu'on attend à la Havane vers le 20 du courant. Le gouverneur de Porto Rico, le général Messina, est révoqué aussi et remplacé par le général Manzano.

Ces mutations sont attribuées à des mécontentements suscités à Madrid par la conduite de ces grands fonctionnaires, surtout par le général Dulce, à cause de la partialité choquante qu'il a montrée dans l'affaire Arguelles. En allant loin, il a fait naître le soupçon que son animosité contre l'infortuné jeune homme venait de la nécessité où il s'est placé de se défendre contre toute accusation de participation dans l'acte dont Arguelles seul a été rendu responsable.

Le général Dulce n'en essaye pas moins d'anéantir tout soupçon, et pour ce faire, il a envoyé à Madrid deux messagers spéciaux qui sont chargés d'expliquer sa conduite et de repousser les accusations proférées contre lui par les amis d'Arguelles. En conséquence, il ne joue plus le rôle d'accusateur, mais de prévenu. Ses deux envoyés sont le juge Puig, son premier homme d'affaires et l'Alcade Pelegren, l'homme de confiance de M. Colnienanes, le président de la audiencia ou de la cour de justice qui a condamné Arguelles. Ces deux messieurs auront à expliquer aussi pourquoi un avocat d'office fut refusé à Arguelles dans sa défense, pourquoi il fut condamné en violation de la loi et pourquoi le procès fut conduit avec le parti pris évidemment d'avance d'arriver à une condamnation.

Cette affaire Arguelles promet d'étonnantes révélations. Jusqu'à présent il paraît que le gouvernement espagnol ayant obtenu des preuves de l'injustice avec laquelle Arguelles a été traité, est décidé à ne rien épargner pour arriver à la connaissance exacte des faits et à user de grande sévérité envers ceux qui ont enfreint leurs devoirs de manière à faire de la justice espagnole un instrument de fraude, de corruption ou de haine. L'intention bien arrêtée du gouvernement espagnol est prouvée par le départ de M. Tasara, le ministre d'Espagne à Washington, rappelé à Madrid pour expliquer la part qu'il a prise dans l'affaire Arguelles. Blâmé deux fois, la première pour s'être conformé à l'ordre du général Dulce concernant l'extradition du prévenu, la seconde pour avoir fait publier la sentence dans divers journaux, il se rend en Espagne avec fort peu de chance, disent ceux qui connaissent cette affaire, de revenir jamais aux Etats-Unis. Il paraît que la censure dont il a été l'objet à Madrid à cause de sa participation dans la poursuite acharnée du général Dulce contre Arguelles, l'a dégoûté de sa place et qu'en prévision de son rappel il a offert sa démission qui sera sans doute acceptée. On dit même qu'il a été déjà rappelé et que son voyage en Espagne est nécessité uniquement par l'obligation où il est de répondre aux accusations portées contre lui par l'homme avec la liberté duquel il a si cavalièrement joué. Qu'il soit inculpé ou non, M. Tasara verra à son retour dans son pays combien il y a peu de gens qui croient à la culpabilité d'Arguelles et combien est grand le nombre de ceux qui condamnent les procédures arbitraires du général Dulce dans l'île de Cuba et la participation de ses coadjuteurs à Washington.

Bureau d'enregistrement des votants

—Ce bureau est ouvert à partir d'aujourd'hui pour l'enregistrement des votants, la nomination faite par le gouverneur en faveur de M Stauffer ayant été dûment signée et scellée par le secrétaire d'Etat M. Wrotnowski, qui n'a pas soulevé d'objection.

Quant à l'ancien préposé du bureau, M. J. R. Terry, il entend contester la place devant les tribunaux et il a adressé au gouverneur Wells une lettre où tout en se plaignant de la conduite de la police envers lui, il annonce que son intention est de s'adresser pour soutenir son droit à une cour de justice qu'il ne désigne pas.

STANTON ET JEFF. DAVIS.

Nous trouvons dans le *World* le fragment de correspondance qui suit:

Permettez-moi de vous décrire une des premières scènes du grand drame dont le dernier acte n'a pas encore été exécuté.

C'était pendant la session du Congrès qui précéda la convention de Charleston, qu'un grave sénateur appela l'attention du Sénat sur la question du pays. La solennité de ses manières, la simplicité de son style, ses vues extrêmes sur la question des droits d'Etat, tout prouvait la sincérité de l'orateur, et rappelait à la mémoire le style et les sentiments de Calhoun. [illegible] un esprit qui a la conviction formée de l'homme qui était destiné à être le meneur de la grande rébellion. Une sorte d'effroi avait saisi tout le corps du Sénat et même Wade, Sumner et Chandler écoutaient avec une attention pleine de respect. Dans la salle il y avait un auditeur qui paraissait plus que tous les autres absorbé par la scène qu'il avait devant lui. Le Sénat s'ajourna et Stanton se rendit en toute hâte dans un des grands hôtels de Washington et demanda à être conduit à la chambre du vénérable gouverneur Medary, de l'Ohio.

A peine était-il entré qu'il s'écria d'une voix pleine d'énergie et de passion: Medary, je viens d'entendre Davis et, de tous les dieux, c'est le plus grand homme d'Etat de cette époque! Le Sud a raison et Davis doit être le candidat de la convention de Charleston, et pour assurer ce résultat je veux vous avoir immédiatement à Washington et vous charger de l'organe du gouvernement.

Le gouverneur Medary suggéra qu'il y avait certaines raisons pour lesquelles un semblable arrangement pourrait n'être pas acceptable à M. Buchanan, et M. Stanton répliqua: "Je verrai le chef, je m'en rends responsable." J'irai immédiatement à la Maison Blanche et dans deux heures je serai revenu.

Medary attendit, Stanton revint, mais pour des raisons inutiles à dire ici, le plan échoua. Telle fut la scène de l'ouverture qui précéda la rébellion où Edwin M. Stanton y joua le principal rôle comme avocat des droits du Sud et ami particulier de Jeff.

Le gouverneur Medary dort dans une tombe [illegible] qui peuvent certifier ce récit. L'ex-secrétaire [illegible] prisonnier d'Etat enchaîné dans la forteresse Monroe, [illegible] le geôlier qui avait déclaré que les vues de prisonnier étaient justes et qui avait proposé de mettre dans le fauteuil présidentiel l'homme qu'il tient aujourd'hui dans les fers, le troisième et le dernier est le vénérable James Buchanan. Ce n'est là qu'un fragment perdu d'histoire mais qui n'est pas indigne de la publicité.

UNE VOIX DE LA TOMBE.

LA POLITIQUE DU PRINCE NAPOLEON

Une dépêche d'Ajaccio annonce que le monument élevé à Napoléon Ier et à ses frères, a été inauguré par le prince Napoléon, qui a prononcé à cette occasion un long discours, dans lequel, il a fait une biographie des Bonaparte et tracé, dit la dépêche, "tout un programme de politique libérale."

A ce propos, le *Temps* fait la remarque suivante:

"L'attitude de la presse officielle et officieuse en face de la solennité impériale et dynastique d'Ajaccio, nous pénètre d'étonnement. Non seulement le *Moniteur* ne publie pas une ligne du discours du prince Napoléon, mais il n'annonce pas même l'inauguration du monument. Il rend compte de la séance de l'Orphéon, qui a eu lieu dimanche dernier au Cirque de l'Impératrice; il annonce celle qui aura lieu dimanche prochain au Cirque Napoléon, il annonce aussi le concours régional d'Alençon, qui doit s'ouvrir lundi prochain; il dit que mardi dernier a eu lieu à Nantes, "l'inauguration du service des voyageurs entre cette ville et Niort, par la locomotion sur routes ordinaires, sans le secours des rails."

Il publie enfin le programme de la Société du tir national italien. Mais ce qu'il n'apprend pas à ses lecteurs, c'est que le 15 mai a eu lieu à Ajaccio l'inauguration de la statue équestre de l'empereur Napoléon Ier, entourée des statues de ses quatre frères, et qu'à cette occasion le prince Napoléon a prononcé un discours important."

ENVOI D'UNE FLOTTE EN EUROPE.

On annonce pour le 1 juillet prochain le départ d'une flotte composée de 30 à 60 navires sous les ordres de l'amiral Goldsborough, qui montera le Colorado; la durée du voyage entrepris par ces navires sera de trois ans environ. Parmi les bâtiments qui feront partie de l'escadre, il y aura de nouveaux vaisseaux cuirassés et d'autres à doubles tourelles.

Le but de cette expédition est d'accoutumer les marins et les pilotes américains à naviguer dans les mers européennes, de faire une épreuve sérieuse pour renseigner le gouvernement sur le degré de confiance qu'il doit accorder à la marine fédérale, et enfin pour montrer aux puissances européennes les perfectionnements que les Etats Unis ont apporté à leur marine et à leur artillerie.

Après avoir jeté l'ancre pendant quelque temps dans le port de Marseille, la flotte s'éparpillera dans les diverses mers de l'Europe; une dizaine de bâtiments feront croisière dans la mer du Nord à proximité de l'Angleterre.

CHRONIQUE LOCALE

LA POLICE DE LA VILLE—Les ordres suivants indiquent que l'autorité municipale est décidée à se mettre vigoureusement à l'œuvre pour réformer les abus et débarrasser la ville des gens de mauvais caractère.

Bureau du chef de police,
Nouvelle Orléans, 12 juin 1865.

Les lieutenants de police prendront immédiatement des mesures pour débarrasser leurs bureaux, les stations et les approches des cours de recorders, des gens qui font profession de se porter caution, des hommes de paille, et des courtiers de contrebande auxquels les malheureux prisonniers servent de proie.

Les cautions pour la comparution des parties arrêtées ne seront reçues que sur l'ordre du maire, des recorders, du chef ou des lieutenants de police.

Les avocats et autres personnes ne pourront visiter les prisonniers que sur un ordre du maire, du chef ou des lieutenants de police.

J. BURKE, lieutenant et chef de police par intérim:
Approuvé: G. BURKE, maire par intérim.

Bureau du chef de police,
Nouvelle-Orléans, 12 juin 1865.

Une commission, composée des sergents Gérard et Fitzpatrick du Second District, du sergent Collins et des officiers Britton et O'Donnell du Premier District, visitera immédiatement toutes les baraques où on expose des serpents et des bébés, toutes les maisons de danse et les mauvais lieux de la ville, pour vérifier le montant des sommes extorquées, ou pots de vin, que les propriétaires de ces endroits avaient l'habitude de payer à la police, et les privilèges pour lesquels ces sommes étaient payées. La commission fera aussi déménager toutes les baraques [illegible] en arrière de la ville [illegible] et vérifiera les propriétaires [illegible] que les jeux [illegible]

J. BURKE, [illegible]
Approuvé [illegible]

[illegible]

d'existence. Il sera dressé des listes contenant une description exacte et donnant les noms, la résidence, la nationalité, la taille, le teint &c. des personnes de ces catégories, et des copies en seront immédiatement envoyées à ce bureau. Le département de la police déploiera toute son énergie pour extirper ces individus.

J. BURKE,
Lieutenant et chef de police par intérim.
Approuvé: G. BURKE,
Maire par intérim.

Ces ordres n'ont pas besoin de commentaires. Tout ce que l'on peut désirer c'est que ce beau zèle ne soit pas qu'un feu de paille. Il faudra une grande énergie au nouveau maire pour empêcher les abus et les vagabonds qu'on expulse par les portes de rentrer par toute sorte de fenêtres.

On annonce que M. Kennedy, à son entrée en fonctions, réduira le nombre des agents de police, en vertu de cet axiome que la qualité vaut mieux que la quantité.

BULLETIN FINANCIER,

Mardi soir, 13 juin.

Le mouvement a été assez prononcé, aujourd'hui, et nous avons à constater, ainsi que nous le disions hier, une demande plus animée dans le coton, mais les prix ont encore fléchi par suite des fortes quantités reçues depuis quelques jours et les avis décourageants qui nous arrivent de New York. Il a été reçu 1140 balles vendredi, 370 samedi, 1756 dimanche, 3955 lundi et 1616 aujourd'hui—total, 8867 balles. Une partie seulement de ce coton a été mise sur le marché, le reste n'y sera pas offert d'ici à quelques jours et il n'en a guère été embarqué pour New York, mais la place ne s'en est pas ressentie beaucoup de cette augmentation. On espère qu'il ne manquera pas de bateaux sur la Rivière Rouge pour transporter ici tout ce qui se trouve au dessus de Shreveport, il est à craindre qu'il n'en soit pas ainsi. La rivière baisse rapidement et le coton n'est pas expédié sans retard, il se peut qu'il ne nous arrive pas de longtemps.

L'or a ouvert calme, ce matin, à 135; il s'est ensuite vendu à 136 et a fermé à 135 contre 135 3/4 à 136 hier soir. Il a été vendu et revendu $2000 en petites pièces à 134 3/4, $1300 en petites et $2900 en grosses pièces à 135, $6000 à 135 1/4, $29,000 à 135 5/8, $100 et $2200 à 136 et $30,000, dont un tiers livré aujourd'hui, au même taux. Une vente de $2500 en demi piastres américaines a eu lieu à 121, elles sont cotées à 120 et 121 et les piastres mexicaines au même prix que l'or.

Il n'y a eu que peu de transactions dans le change étranger et les cours se sont bien maintenus. Les ventes de Sterling comprennent de bonnes traites particulières à 146½, 147½ et 148, y compris 600 livres à 148. Les banques ont tenu le Sterling à 152 et les Francs à 3 72½. Il n'a pas été annoncé de ventes de change sur France.

Le mouvement qui s'opère dans le coton semble jusqu'ici avoir peu ajouté à la quantité de change sur le Nord, mais on s'attend avec confiance à une augmentation. Les banques et les courtiers ont continué de tirer sur New York au pair, ils n'ont eu à répondre qu'à une faible demande. Il s'est vendu, cependant, sur un comptoir, $150,000—Au dehors, le change à vue sur New York s'est vendu à ¼ à ½ d'escompte, $5000 au pair de vue à ½, du change à cinq jours à ¼ et 3/4 et $10 000 à dix jours à 1/4.

Les actions de la Compagnie du Gaz et celles de la Compagnie des chemins de fer de la ville ont été un peu plus en demande mais nous n'avons pas entendu mentionner de transactions, excepté 10 actions de la première de ces compagnies, vendues samedi à $112. Les détenteurs en exigent maintenant $120 à $125. Les actions de la seconde compagnie rapporteraient $108, il ne s'en est pas offert. Les bons de la ville sont cotés à 78 1/2 à 79 [illegible] consolidés et 69 1/2 à 70 les émissions en faveur de chemins de fer.

Les billets de banques sont restés fermes, ceux de la Banque de l'Etat de la Louisiane, surtout, ont été fort recherchés et ont beaucoup haussé. Il y a eu, de bonne heure, des transactions à 50 cts à la piastre, y compris un lot de $1,300, il s'est ensuite vendu $7660 à 52 1/2, $1300 à 53 1/2, environ $3600 à 55, et $1000 à 56 1/2. Cette hausse provient de ce que la Banque a reçu ou est sur le point de recevoir environ 1500 balles de son coton de la Rivière Rouge, de ce qu'il y a perspective de recevoir [illegible] balles de plus, et de ce qu'enfin les nouvelles sont encourageantes relativement aux espèces qu'elle a dans l'Ouest, [illegible] un prix plus élevé de ses billets. Sa circulation [illegible] de $4 000 000 et les dépôts montent à $1,000,000, dont environ $200,000 représentent des fonds d'Etat au crédit de l'Etat de la Louisiane.

Il a été vendu des billets de la Banque du Crescent à [illegible], et des billets de la Banque de la Nouvelle Orléans à 58. Nous cotons les billets de la Banque de la Louisiane à 37 à 40, ceux de la Banque des Marchands à 40 à 42, [illegible] ceux de la Banque de la Nlle-Orléans à 56 à 58, ceux de la Banque de l'Etat de la Louisiane de 56 à 57 1/2, ceux de la Banque de l'Union à 60 à 61 1/2. [illegible] ces prix sont ceux que [illegible] acheteurs. La prime des billets du Trésor est à 1 1/4.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE
Mardi soir, 13 juin.

COTON—Les forts envois de coton, arrivés hier et aujourd'hui, joints aux nouvelles [illegible] défavorables reçues de New York, ont causé une nouvelle baisse dans les prix, mais il [illegible] plus vaste latitude ayant été donnée aux acheteurs, il en est résulté une grande activité dans la demande, et les ventes ont excédé 1600 balles y compris 500 de low middling à [illegible], 150 de good ordinary à [illegible], divers lots, à un prix inconnu, et 190, 11 à 15 et 31 dont les prix n'ont pas été rapportés. Le good ordinary est actuellement coté à 28 à 29 cts, le low middling à 27 à 29, et le middling à 32 à 34. Ces chiffres sont de 3 à 4 cts plus bas que ceux d'hier, et [illegible] au dessous de ceux de samedi. Hier, [illegible] 50 balles de strict low middling se sont vendues à 32 cts.

SUCRE ET MELASSE—Le stock en est faible, les détenteurs demandent un prix plus plein pour leur marchandise. Les seules ventes qui aient eu lieu aujourd'hui comprennent 11 boucauts de sucre de la Louisiane, à 18 1/2 cts la livre, 30 boucauts de moscovade, fair à fully fair à 12 1/4 cts la livre, 10 boucauts de 14 cts la livre et 10 caisses sucre raffiné blanc, de Cuba, à 16 cts la livre.

PRODUITS DE L'OUEST—Le marché continue à offrir un aspect vivace, et les ventes faites aujourd'hui comprennent 100 barils de farine bon à $7 50, [illegible] choix à $10 le baril, 25 balles de foin de l'Ouest à $35 le tonneau, 281 sacs de maïs mélangé à 92½ à 95 cts le boisseau, 700 sacs de jaune à $1, 100 do blanc à $1 05, 100 sacs d'avoine à 60 cts le boisseau et 380 sacs de son à $1 75 les 100 livres. Le porc mess se vend en détail $26 à $26 50 le baril.

MATERIAUX POUR L'EMBALLAGE—Le stock de ces articles, en première main, est faible et ils éprouvent une demande croissante. Les ventes d'aujourd'hui comprennent divers lots d'environ 50 balles de toile d'emballage à 23 cts la yarde, 200 rouleaux de corde do à 13¾ cts la livre et 100 et 125 et 400 do à 11 cts.

SEL—Un lot de 300 sacs gros sel s'est vendu à $3 le sac.

CAFE—Le marché est presque dépourvu de café dont les prix ont [illegible] haussé. Le Rio, en petites quantités, se vend 36 cts la livre.

FRETS—Les steamers qui partent pour New York 2 cts par livre de coton. Les navires à voiles pour New York prennent de la farine à 30 cts par baril.

Rien de plus n'a été rapporté.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 11 juin 1865.

Arrivé, hier, 60 boeufs, et 29 moutons. Vendu, 78 têtes, 23 cochons, 5 vaches à lait, 71 veaux. A vendre, 241 boeufs, 131 cochons, 385 moutons, 49 vaches à lait et 231 veaux.

Boeuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net	— — à — 23
Boeuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net	— — à — 15
Boeuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net	— — à — 10
Boeufs de l'Ouest, 1re qualité, par tête	80 00 à 100 —
Boeufs de l'Ouest, 2e qualité, par tête	60 00 à 70 —
Boeufs de l'Ouest, 3e qualité, par tête	40 00 à 50 —
Boeufs du Texas, 1re qualité, par tête	70 — à — —
Boeufs du Texas, 2e qualité, par tête	50 — à — —
Cochons, par liv. gr.	— — à — 10
Moutons par tête, en lots	5 — à 8 —
Vaches à lait, par tête	40 — à 80 —
Veaux 1re qualité par tête	10 00 à 20 —
Veaux de lait	14 00 à 20 —

Décédée hier à 10½ heures P. M., dame MARIE JOSÉPHINE NICOLAS, alias SANITÉ, native de Cavaillon, Haïty, âgée de soixante-dix ans. Les amis et connaissances de sa fille, Mme Vve J. B. Couvertié, de ses petits fils, et de la famille Nicolas, sont priés, sans autre invitation, d'assister au convoi et à l'enterrement qui auront lieu aujourd'hui à 5 heures P. M. précises. Le corps est exposé à sa dernière demeure, rue Bagatelle, No 385, entre Craps et Amour.

ATTENTION.

M. D. E. Morphy, encanteur, vend, 362 barils de farine, ce matin, à dix heures et demie. Voir l'annonce.

Les MM. Montgomery, encanteurs, vendent, aujourd'hui, à 9 heures et demie, au coin des rues Water et 3me, 1000 tonneaux charbon dur; à 10 heures, à la résidence No 237 de la rue Philippe, près Colisée, beaux meubles en acajou et en noyer, meubles de salon et de chambres à coucher, armoire à glace des ateliers Siebrecht & Mallard, tableaux, abat-jour, &c un beau Piano piccolo d'Erard.

On achète
AU PLUS HAUT PRIX
L'OR, L'ARGENT,
ET
Tous les Billets
QUI NE PASSENT PLUS,
ET
LES BILLETS DÉCHIRÉS,
15 *RUE ST. CHARLES* 15
vis-à-vis le *True Delta*, de 6 heures du matin à 8 heures du soir. 5mars—3m

AVIS.
TOUTES les procurations que j'ai données jusqu'à ce jour dans les Etats Unis sont révoquées.
O. E. GRAHAM.
Nlle-Orléans, 13 juin 1865. 14juin—3f

AVIS.
On demande une JEUNE PERSONNE [illegible] parlant l'anglais et français, pour [illegible] rue [illegible] Chartres No 52. [illegible]—3

AVIS.
Bureau du Surintendant des Ecoles Publiques.
Nlle Orléans, 9 juin 1865.
LES EXAMENS ANNUELS des ECOLES PUBLIQUES de la ville, pour l'année courante, commenceront JEUDI, 15 du courant, et auront lieu dans l'ordre suivant:

Mardi, 13 juin.
Ecole Live Oak—garçons—au coin des rues Constance et Neuvième; —demoiselles—Constance, entre Huitième et Neuvième.
Ecole Jackson—garçons—coin Richard et Chippewa; Ecole Washington—demoiselles—coin Magazine et Terpsichore.
Ecole Bienville—garçons—coin Bienville et Robertson; Ecole Robertson—demoiselles—coin Bienville et Robertson.
Ecole Fillmore—garçons—Bagatelle, entre Bons Enfants et Morales; Ecole Beauregard—demoiselles—Villeré, entre Bagatelle et St. Antoine.

Vendredi, 16 juin.
Ecole Laurel—garçons—coin Laurel et Philippa; succursale Laurel—garçons—Ste Marie, entre Religieuses et Rousseau.
Ecole Jefferson—garçons—rue Dryades, entre Thalie et Erato; Ecole Webster—demoiselles—coin Dryades et Erato.
Ecole du Bassin—garçons—rue du Bassin, entre St. Louis et Toulouse; Ecole des Remparts—demoiselles—rue des Remparts, entre St. Louis et Toulouse.
Ecole Chalmette—garçons et demoiselles—coin Craps et Champs Elysées; Ecole De Soto—demoiselles—Mandeville, entre Amour et Bons Enfants; Succursale de l'école De Soto—demoiselles—Amour, près Espagne.

Lundi, 19 juin.
Ecole McDonogh—demoiselles—Laurel, entre Philippe et Première; Succursale de l'école McDonogh—demoiselles—Ste Marie, entre Religieuses et Rousseau.
Ecole Paulding—garçons—coin Constance et Gaiennié; Ecole Paulding—demoiselles—coin Constance et Gaiennié.
Ecole St Philippe—garçons—St Philippe, entre Royale et Bourbon; Ecole de la rue du Quartier—demoiselles—rue du Quartier, entre Dauphine et Bourgogne.
Ecole Le Breton—garçons—coin Chemin du Bayou et Dolhonde; Ecole du Pont du Bayou—demoiselles—coin St. Jean et Cinquième.

Mardi, 20 juin.
Ecole Magnolia—garçons—Carondelet, entre Jackson et Philippa; Succursale de l'école Magnolia—garçons—coin Baronne et Troisième.
Ecole Marshall—garçons—Ste Marie, entre Julie et Girod, Ecole Franklin—demoiselles—St Charles, entre Julie et Girod.
Ecole de la rue du Quartier—Demoiselles—Rue du Quartier, entre Dauphine et Bourgogne; Ecole Ste Anne—Demoiselles—Ste Anne, entre Villeré et Marais.
Ecole Washington—Garçons—Coin Moreau et Piété; Ecole Washington—Demoiselles—Coin Moreau et Louisa.

Mercredi, 21 juin
Ecole Magnolia—Demoiselles—Carondelet, entre Jackson et Philippa, Succursale de l'Ecole Magnolia—Demoiselles—Coin Baronne et Troisième.
Ecole Fisk—Garçons—Coin Franklin et Perdido, Ecole Madison—Demoiselles—Coin Prieur et Palmyre.
Ecole Claiborne—Garçons—Coin Claiborne et St. Pierre, Ecole du Chemin du Bayou—Demoiselles—Claiborne, entre Chemin du Bayou et Esplanade.
Ecole Macarty—Garçons et Demoiselles—Pauline, entre Royale et Chartres; Ecole Hancock—Garçons et Demoiselles—Levée, entre Tricou et Déléry, Ecole Pontchartrain—Garçons et Demoiselles—Rue Colombe, à Milneburg.

ECOLES SUPERIEURES.
Jeudi et Vendredi, 22 et 23 juin.
Ecole Supérieure des Garçons, coin Camp et Melpomène, Ecole Supérieure des Garçons, rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon, Ecole Supérieure des Demoiselles rue Chesnut, entre Jackson et Philippa, Ecole Supérieure des Demoiselles, rue Mandeville, entre Amour et Bons Enfants.
Les parents et tuteurs des élèves des écoles ainsi que les amis de l'Education Publique sont respectueusement invités à assister à ces examens.
J. B. CARTER,
11 juin Surintendant des Ecoles Publiques

AVIS.
UN homme bon marié, habitué au maniement des bouteilles, de la verrerie, &c., trouvera un emploi permanent pour faire le gros ouvrage d'une pharmacie, en s'adressant de suite à la Droguerie encoignure Dauphine et Douane.
On exigera des recommandations de personnes connues. 14 juin—1f

Perdu ou égaré
LE certificat No 6?4 pour 12 actions de la Banque d'Amérique, en date du 1er novembre 1864 en faveur de Joe Scherer. Le public est prévenu de ne pas les acheter, attendu qu'il a été fait une demande de duplicata.
JOE SCHERER,
No 7?, rue de Chartres
25mai—29, 6 14 21 27 ju—8 12 [illegible]

Billets perdus ou volés.
AVIS est donné que les deux billets ci-après décrits et appartenant au soussigné ont été perdus ou volés. Le public est prévenu de ne pas les négocier ou de ne pas les acheter.
Les dits deux billets sont datés de la Nlle-Orléans 3 janvier 1862 et souscrits par Daniel P. Sparks, l'un est de la somme de cinq mille piastres ($5,000) et l'autre de la somme de cinq mille cent soixante-six piastres et soixante-six cents ($5166.66) à deux ans de date, à l'ordre de et endossés en blanc par le dit Daniel P. Sparks, payables à la Banque des Citoyens de la Nlle-Orléans, avec intérêt à raison de six pour cent l'an, de la date à l'échéance, et huit pour cent de l'échéance à parfait paiement. Lesquels deux billets sont identifiés avec l'acte de vente de Louis Harang et Gustave Bouligny, à Daniel P. Sparks, passé pardevant Adolphe Boudousquié, notaire public dans et pour la Paroisse d'Orléans le 3 janvier 1859 et ont été annexés et enregistrés avec une pétition, le 10 janvier 1861, dans la cour du Troisième [illegible]
SERAPHIN BROU
3juin [illegible]

Septième, Huitième et Neuvième Ward
TAXE DIRECTE DES ETATS-UNIS.
Commission de la taxe directe des Etats Unis pour l'Etat de la Louisiane
No 30, rue de la Commune [illegible]
Nlle Orléans, [illegible] juin 1865.
LE TABLEAU DES TAXES [illegible] en vertu d'une loi du Congrès, laquelle est intitulée "Acte pour la perception de taxes directes dans les districts insurgés et pour d'autres fins," et a été approuvée le 7 juin 1862—devront être payées, au bureau No [illegible] dans les soixante jours qui suivront le SIX JUIN 1865.
Tous les terrains ou morceaux de terre situés dans les limites des dits Districts ou Wards et sur lesquels les taxes n'auront pas été payées dans les dits soixante jours, seront forfaits au profit des Etats Unis.
Les personnes qui viendront payer les taxes sont priées de donner le numéro ou la description de leurs terrains ou de leurs titres. Elles feront très bien d'apporter leurs derniers reçus de taxes d'Etat.
Ces Wards constituent le TROISIEME DISTRICT MUNICIPAL.
Les billets du Trésor sont les seuls reçus en paiement
E. M. RANDALL, [illegible]
Commissaire de la taxe directe des Etats Unis pour la Louisiane.
Pour copie conforme, K. S. DERICKSON. 4 juin—[illegible]

Avis du Bureau de Poste.
Bureau de poste—Nouvelle-Orléans, Le 6 juin 1865.
Aux détenteurs de boîtes à clés du Bureau de Poste de la Nouvelle Orléans—qui avaient des dépôts dans leurs boîtes le 1er mai dernier.
Vous êtes informés que M. John M. G. Parker, ci-devant maître de poste, a transporté les dits dépôts, le 2 mai 1865, ou avant cette époque, ils s'élèvent à $669.?. La boîte 101 avait [illegible] en espèces qui ont été également transportées.
Je ne serai responsable d'aucun dépôt fait dans les susdites boîtes avant le 1er mai 1865.
R. W. TAGLIAFERRO,
6 juin—6 Maître de Poste.

JARDINIER.
ON demande un bon JARDINIER pour faire des légumes. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au No 44, rue St Charles.
11juin—3

Consulat Général d'Italie.
AVIS.
Nouvelle Orléans, 30 mai 1865.
UNE médaille en commémoration des guerres qui ont eu lieu pour l'Unité et l'Indépendance d'Italie vient d'être instituée par Décret Royal du 14 mars dernier.
Tous les Italiens ou étrangers demeurant dans les Etats du Golfe, qui peuvent y avoir droit, sont invités à adresser au Consulat Général d'Italie à la Nouvelle-Orléans leurs demandes munies de titres justificatifs.
1er juin

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR
201......Rue de Chartres......201
Entre Ste-Anne et Dumaine

Aux Fabricants de Cotonnade.
MILLE livres INDIGO GUATIMALA,
3000 livres CHAINE DE COTON, BLANCHE No 5, 10,
1000 livres CHAINE DE COTON, ROUGE, TEINTE A L'HUILE,
3 caisses CARDES, d'une qualité supérieure pour l'usage des familles.
A vendre par CUSACHS & OGDEN,
16 mai—3? encoignure St Philippe et Royale.

CONFISERIE DE L'OPERA,
Enc. Toulouse et Bourbon.
J. HIMBERT.
Spécialité de pâtisserie, de confiserie, de glaces et de sorbets.
On trouvera constamment dans cet établissement un choix très varié de
GLACES
Au chocolat, A la vanille,
A la fraise, A l'ananas,
Macédoine de fruits.
BISCUITS et SORBETS de toutes sortes.
Le public y trouvera tout ce qu'un salon de ce genre peut offrir d'agréable.
Comme toujours, et depuis l'ouverture de cette maison, il y aura un choix de PATISSERIE fine et variée; bonbons importés, et tout ce qui concerne le dessert.
Commandes en ville:—Soupers, Diners, Baptêmes et Ambigus.
GLACES.......... 15 sous.
SODA............ 5 sous.
BISCUITS Glacés.. 25 sous.
11 mai—1m

HOTEL RICHELIEU,
[Bagdad, Mexique.]
JULES MARTIN, propriétaire du Restaurant Victor à la Nouvelle Orléans, a l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et au public en général qu'il vient d'acheter à Bagdad (Mexique), le restaurant-hôtel dirigé autrefois par M. Ferranti et connu sous le nom d'Hôtel Richelieu.
Il espère que le bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis 27 ans à la Nouvelle-Orléans lui sera continué dans son nouvel établissement.
Un service attentif, une bonne cuisine, une cave bien pourvue et des chambres confortables sont un sûr garant du bien-être des voyageurs.

Confiseur et Restaurant de Richelieu,
PROSPER LEVY.
174....... Rue du Canal 174
Entre Baronne et Philippa,
NOUVELLE ORLEANS.
OUVERTURE de ce magnifique établissement le JEUDI, HUIT JUIN PROCHAIN.
Le salon du rez de chaussée sera spécialement affecté aux dames qui y trouveront, à toute heure, toutes sortes de rafraîchissements tels que: chocolat glacé, crème à [illegible] RESTAURANT [illegible] INSTAR DES GRANDS [illegible]

AVIS AUX VOTANTS.
Bureau du Register, salle No 6 de l'Hôtel de Ville.
Nlle-Orléans, 12 juin 1865.
Le soussigné, préposé à l'enregistrement des noms et résidences des électeurs de la ville de la Nlle-Orléans, annonce à ses concitoyens que conformément à la Proclamation de J. Madison Wells, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane—laquelle est datée du 3 mai 1865, l'ancien enregistrement est cancellé à partir de la susdite date. De plus, conformément à la dite Proclamation, il commencera un nouvel enregistrement à partir de cette date, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi heures fixées par la loi.
Désirant sincèrement faciliter la mise à exécution de l'enregistrement, il invite respectueusement ses concitoyens de se conformer sans délai à la loi. S'ils négligent de le faire, ils seront nécessairement privés de leurs droits de suffrage.
Il est tenu d'exiger de chaque votant légal les renseignements suivants.
1—Le nom et la résidence de l'électeur.
2—Depuis combien de temps il demeure dans l'Etat dans la Paroisse et dans le District.
3—S'il est né sur le sol ou s'il est naturalisé.
4—Comment, quand et où il a été naturalisé. La loi exige impérativement la production du certificat de naturalisation ou, si le certificat est perdu, un certificat du greffier de la Cour par laquelle la naturalisation a été accordée.
5—La signature de l'électeur en regard de l'enregistrement de son nom.
6—Qualités requises des électeurs. Extrait de la Constitution de 1864.
"Art. 14—Tout blanc qui a atteint l'âge de vingt-un ans, a demeuré dans l'Etat pendant les douze mois qui ont précédé l'élection et les trois derniers mois dans la paroisse où il offre de voter et qui sera citoyen des Etats Unis, aura le droit de voter."
Chaque électeur devra en outre produire le certificat du serment d'amnistie prescrit dans la proclamation du Président, du 8 décembre 1863, ou dans celle du 29 mai 1865 et aura été signé par lui devant une autorité compétente.
Voici une copie du serment prescrit dans la proclamation du Président, du 29 mai 1865, laquelle a remplacé la proclamation du 8 décembre 1863 à partir du jour où elle a été promulguée:
"Je jure ou affirme solennellement, en présence du Dieu Tout-Puissant, qu'à l'avenir je défendrai fidèlement la Constitution des Etats Unis et l'Union des Etats formée par cette Constitution, que j'obéirai fidèlement à toutes les lois et proclamations faites pendant la rébellion relativement à l'émancipation des esclaves. Que Dieu me soit en aide."
Le serment est impératif à partir du 29 mai 1865 et sera rigoureusement exigé.
Le Register appelle l'attention particulière de ses concitoyens sur tout ce qu'exige absolument la loi, afin qu'ils ne perdent pas de temps lorsqu'ils viendront se faire inscrire. Il espère qu'ils seront prêts, en se présentant, à fournir les informations et les documents requis comme conditions d'enregistrement, qu'ils verront la nécessité de venir se faire inscrire sans retard et éviteront ainsi la confusion qui existe quand les électeurs se présentent en grand nombre, ce qui arrive ordinairement lorsque l'enregistrement est sur le point d'être clos, avant une élection.
C. W. STAUFFER,
Préposé à l'Enregistrement.
Approuvé. J. MADISON WELLS.
14 juin Gouverneur de la Louisiane.

Emprunt 7-30
DES ETATS UNIS.
TROISIEME SERIE.
$230,000,000.
Avec l'autorisation du Secrétaire du Trésor, le soussigné, agent général pour la vente de sécurités des Etats Unis, offre au public la troisième série des billets du Trésor, portant sept et trois dixièmes pour cent d'intérêt par an et connue sous le nom de
Emprunt 7-30.
Ces billets sont émis à la date du 15 juillet 1865, doivent être payés à trois ans de cette date en monnaie courante ou pouvant être convertis, au gré du porteur en
Bons 5-20 des Etats Unis
Portant six pour cent d'intérêt en or
Ces bons sont maintenant à prime et, comme tous les bons du Gouvernement, sont exempts de taxes d'ETAT, de COMTÉS et de MUNICIPALITÉS—CE QUI AJOUTE DE UN A TROIS POUR CENT PAR AN A LEUR VALEUR, suivant l'impôt prélevé sur d'autres propriétés. L'intérêt se paie semi annuellement au moyen de coupons attachés à chaque billet, lesquels on peut détacher du billet et vendre à un banquier ou à une banque quelconque.
L'intérêt à 7 30 pour cent s'élève à
Un cent par jour sur un billet de $50.
Deux cents par jour sur un billet de 100
Dix cents par jour sur un billet de 500
Vingt cents par jour sur un billet de 1000
Une piastre par jour sur un billet de 5000
Les billets de toutes les dénominations indiquées seront fournis [illegible] de la souscription.
Les billets de cette troisième série sont de la même [illegible] et ont les mêmes privilèges que les sept trente [illegible] vendus, excepté que le gouvernement se réserve le droit de payer l'intérêt en or à 6 pour cent au lieu de 7 30 en monnaie courante. Les souscripteurs déduiront, en souscrivant, l'intérêt en monnaie courante jusqu'au 15 juillet.
La [illegible] des billets de cette troisième série [illegible] commencera à partir du 1er juin, elle se fera promptement et continuellement après cette date.
Le léger changement apporté aux conditions de cette troisième série ne se rapporte qu'à l'intérêt. Le paiement en or, s'il est fait, équivaudra à l'intérêt en monnaie courante du taux le plus élevé.
Le retour aux paiements en espèces (et c'est alors seulement que le gouvernement se prévaudra de l'option d'acquitter l'intérêt en or) réduira et équilibrera tellement les prix que les achats faits avec six pour cent en or équivaudront à ceux qui auraient été faits avec sept et trois-dixièmes pour cent en monnaie courante. C'est
Le seul emprunt sur le marché
Offert en ce moment par le gouvernement et ses grands avantages en font
Le grand prêt du peuple
de l'emprunt qu'a autorisé la banque. Au taux actuel des souscriptions, ce montant sera pris dans les soixante jours, les billets seront sans doute à prime, ainsi qu'il en a toujours été à la clôture des souscriptions d'autres emprunts.
Afin que les citoyens de chaque ville et de chaque section du pays aient la facilité de souscrire à l'emprunt, les Banques Nationales, les BANQUES D'ETAT et les banquiers de toutes les parties du pays ont décidé qu'ils recevraient les souscriptions au pair. Les souscripteurs choisiront eux-mêmes les agents qui ont leur confiance et qui seront seuls responsables de la livraison des billets qu'on leur demande.
JAY COOKE.
Agent pour la souscription,
No 114, South Third street, Philadelphie.
16 mai—3 m

AVERTISSEMENT.
Bureau de la Compagnie des Chemins de fer de la ville de la Nlle-Orléans.
Nlle Orléans, 1er juin 1865.
Le nombre de tickets faux déposés dans les boîtes des chars de cette compagnie augmentant chaque jour on est porté à croire qu'on les fait encore circuler comme monnaie. Le public est encore averti de se tenir sur ses gardes. Ces tickets sont de la nouvelle émission jaune d'un côté se trouve un char, de l'autre côté le nom de J. B. Slawson, Prés't paraît sur les uns et celui de J. P. Slawson, Prés't sur les autres.
Ceux qui ordonnent le départ des chars et les conducteurs sont les seuls qui seront autorisés à vendre les tickets de la compagnie pour le passage. Ces tickets sont émis pour les passages seulement et ne peuvent servir que pour le passage.
Quiconque sera surpris déposant un ticket faux dans la boîte, en paiement du passage, sera arrêté et poursuivi devant les tribunaux.
La compagnie renouvelle l'offre d'une récompense de cent piastres pour l'arrestation et la condamnation de contrefacteurs de ses tickets.
J. COLE,
11juin—5 Président.

CIRCULAIRE.
Nlle-Orléans, 1er juin 1865.
LE soussigné annonce à ses amis et au public qu'il commence les affaires à la Nlle-Orléans, à partir de cette date, pour son propre compte, sous la raison F. DOLHONDE & Co, comme facteur de coton et marchand commissionnaire.
Il espère que son zèle et sa longue expérience lui vaudront leur appui.
Les ordres de vente et d'achats seront promptement remplis.
9juin—5 F. DOLHONDE.

F. DOLHONDE & Co.,
Facteurs de coton
ET MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,
Rue Natchez No 37,
Entre les rues Camp et Magasin—NLLE-ORLEANS.
REFERENCES.
Cobb, Martin & Co, New York; Martin & Co, Louisville, Ky.; S. H. Kennedy & Co, Nlle Orléans, Lee, Rives, Battle & Co, Mobile, Ala; Chas Duffield & Co, Chicago, Ill. 9juin—1m

Madame M. A. BISHOP
A L'HONNEUR d'annoncer au public qu'elle vient d'ouvrir un magnifique Café au No. 74 rue St. Charles, au-dessous de l'Opéra St Charles. Elle n'a que des liqueurs de choix. LUNCH, tous les jours, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. 9 ju—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE Dr H. C. D'AQUIN
A l'honneur de prévenir le public qu'il a transféré son domicile du No 133 rue de l'Esplanade au No 150 rue Bourgogne, au coin de rue St Pierre 11juin—3?

Le Dr. Evariste A. ROSSY,
Autrefois de Thibodeaux, Louisiane,
EST de retour en ville et a repris l'exercice de sa profession.
Résidence et Bureau: Rue Baronne, No 15, près Canal. 3juin—1m

Vêtements et Lingerie
A UNE GRANDE REDUCTION
THOS. C. PAYAN,
RUE DU CANAL, No 72,
VEND en ce moment tout son stock de VETEMENTS DE MODE AU DETAIL à très bas prix. Les acheteurs sont invités à venir en juger aux mêmes [illegible]

VACHE A LAIT.
A vendre, deux excellentes VACHES A LAIT du Kentucky, acclimatées, garanties pour quatre gallons de lait lorsqu'elles ont leurs veaux et elles les auront dans quelques jours. Pour le prix, s'adresser à M. Roques, à Alger. 13juin—1

Leçons de chant.
MADAME CHARLES BOUDOUSQUIE [illegible]

Aux personnes non acclimatées
ET
AUX MILITAIRES rentrés dans leurs foyers.
La salubrité de la Nouvelle-Orléans peut, jusqu'à un certain point, être attribuée aux rigoureuses ordonnances sanitaires des autorités. Mais ce serait folie de supposer que la propreté seule suffit à écarter la FIEVRE JAUNE; car, il y a malheureusement trop d'exemples qui prouvent qu'après une absence de cinq à six ans, la fièvre jaune reparaît et sévit aussi mortellement que jamais au dépit des ordonnances civiles, militaires et médicales.
Le moyen le plus sûr de se préserver de la fièvre jaune est de maintenir le FOIE en bon état—le foie qui, dans la FIEVRE JAUNE comme dans la "PESTE de Sibérie", est le principal organe attaqué. En effet chez ceux qui meurent de la fièvre jaune, le foie au lieu d'être d'un rouge foncé est décoloré, d'un jaune paille.
Ceux qui prennent l'Elixir du Dr. Ellaléna savent combien est salutaire l'effet qu'il produit sur le foie et l'on ne saurait trop engager les personnes non-acclimatées à se prémunir contre la fièvre jaune en prenant journellement l'Elixir, au lieu de l'affreux mélange de "Sherry et bitters" qui ruine l'estomac sans jamais ouvrir l'appétit.
On reviendra sur ce sujet—en attendant, qu'on essaie du seul remède qui puisse conserver la santé et l'appétit. Quant
aux militaires rentrés dans leurs foyers
c'est à eux de juger jusqu'à quel point leurs estomacs ont souffert et de décider s'ils veulent avoir recours au seul remède qui puisse rendre autrement la santé à cet important organe.
Les malades feront bien de lire et de suivre l'avis collé sur chaque bouteille. Voir aux annonces.
29mai—

Dyspepsie, Aigreurs, &c, &c.
GUERISON RADICALE.
ELIXIR ANTI-DYSPEPTIQUE,
DU Dr J. ELLALENA.
La DYSPEPSIE est une maladie affreuse qui affecte particulièrement les populations de ce continent; elle engendre les AIGREURS, les MIGRAINES, l'IMPUISSANCE, la STERILITE, les DOULEURS D'ESTOMAC, l'IMPURETÉ DE L'HALEINE, la CONSTIPATION, &c. &c. Tous les remèdes employés jusqu'à présent n'ont pas réussi, lorsqu'on rencontre à chaque pas des infortunés qui souffrent de cette maladie. L'ELIXIR du Dr ELLALENA qui, depuis [illegible] ans, opère des merveilles en Europe, était inconnu en Amérique. Une guérison prompte attend les personnes attaquées des maladies qu'engendre la DYSPEPSIE.
Voir l'INSTRUCTION qui accompagne chaque bouteille.
Chaque bouteille porte le cachet particulier de l'inventeur.
A vendre chez
Ed. GUILLOT 12? rue Royale,
A. SCHWAB, 12? et 133 rue de Chartres,
2? mai—1m LMV ancien local de Wright

DISCIPLES DE BERANGER.
GRANDE FETE CHAMPETRE!!!
SUIVIE D'UN BAL,
Donnée par la Société, au local de la
Loge La Parfaite Union,
Rue des Remparts entre Dumaine et St Philippe
Le SAMEDI 17 JUIN 1865.
Ouverture des Portes à 4 heures P. M.
De 5 à 8 heures—GRAND CONCERT—Promenade dans les Jardins où se trouveront réunis des Jeux et divertissements de tous genres.
A huit heures—ILLUMINATION DES JARDINS
[illegible] verres de couleurs, 200 lanternes [illegible] Pots de feu, &c., &c., donneront à l'ensemble de cette Fête un aspect vraiment féerique.
Cette partie du Programme est sous la direction de M. E. Masson, [illegible] bien connu dans [illegible] beaux résultats qu'il a obtenus [illegible] comme décorateur.
A neuf heures—Exposition d'une pièce d'artifice [illegible]
L'OUVERTURE DU BAL.
INTERMEDE
Choeurs exécutés par MM les Sociétaires.
A MINUIT—Tirage d'une grande
TOMBOLA
Composée de magnifiques Lots, Surprises et [illegible] immédiatement après [illegible] Bal.
Prix du billet pour Cavalier.........$2 00
Prix du billet pour la Tombola......... 25
Toutes demandes d'invitations pour dames doivent être adressées par les souscripteurs au Comité d'Invitation et d'Organisation, [illegible] les mercredi et vendredi soir au local de la Société rue Bienville.
Comité d'Organisation et d'Invitation.
MM. L. E. Marchand, président—N. Fidel, E. Henri, vices présidents—B. Weltman—E. Chopin—E. Galbort—Jean Hosch—E. Masson—A. Beauger—A. Géry—E. Lambert—L. Petit.
On trouvera des cartes pour cavaliers, chez MM L. E. Marchand, [illegible] rue de Chartres—N. Fidel, encoignure Chartres et Toulouse—Jean Hosch, rue Bienville—M. Masson, rue Royale—E. Lambert, au bureau de l'Abeille—[illegible] rue Conti, entre Vieille Levée et Chartres—Louis Vallée, [illegible] rue du Camp.
Il y aura à la disposition du public un restaurant, une barre, [illegible] glaces, pâtisserie, etc., ainsi qu'un vestiaire.
A. LAMARRE,
[illegible] Assistant-secrétaire

Soirée Musicale
Coliseum No 31 rue Bienville.
LE soussigné prévient ses amis et le public que l'ouverture de son jardin aura lieu MERCREDI prochain à huit heures du soir et tous les Mercredi et Vendredi de la semaine par la bande célèbre de M. J. A. Gesener. [illegible] le public [illegible]
J. HOSCH

Avis aux Voyageurs.
GRAND HOTEL MEUBLE situé rue du Colysée No [illegible], quartier des Champs Elysées, tenu par Mme VARNEY de la Nouvelle Orléans—Table d'hôte de famille et service à la carte.
Grand jardin, [illegible] billard, etc. etc.
Cet hôtel se recommande par sa belle situation et le confortable de son ameublement.
AIMEE VARNEY, née Andry.
16 mai—1m [illegible] rue du Colysée

DIVERS.... DIVERS.... DIVERS
A VENDRE PAR
E. S. KEEP,
Rue Poydras, Nos 77 et 79.
[illegible] ATLANTIC PREMIUM MAIN STREET DECATUR.
500 barils PORC mess [illegible]
[illegible] do do prime, [illegible]
[illegible] EPAULES bacon—J. J. Ree & Co.
[illegible] PLATS COTES désossés,
[illegible] PLATS COTES fumés,
[illegible] EPAULES [illegible]
[illegible] BEURRE [illegible]
25 barillets BEURRE, réserve de [illegible]
30 boîtes THE OOLONG de choix,
En débarquement et en magasin. 1juin—5

Farine, Porc, &c.
QUATRE CENTS barils de FARINE extra, de choix,
200 barils de FARINE, bonne extra,
400 do do superfine
200 do do fine.
150 barils PORC mess,
100 do do rump
50 do do mess prime,
25 do MACHOIRES de choix,
100 caisses VIN ROUGE,
50 barils WHISKY non rectifié,
A vendre par B. P. ETHEL,
11 juin—6 rue Poydras No [illegible]

DIVERS. DIVERS.
CENT barriques vin rouge St. Julien Médoc,
100 barriques vin rouge de Marseille, très corsé,
100 quarts de pipe vin de Porto et Madère,
200 caisses de [illegible] boîtes sardines à l'huile,
100 caisses de [illegible]
200 paniers huile d'olive Plagniol, 22 onces,
600 caisses vins rouge et blanc,
50 barils vinaigre de vin blanc,
50 balles amandes à coque tendre,
30 sacs noisettes,
30 sacs noix du Brésil,
100 caisses raisins Layers, en débarquement du steamer Fung Shuey, et du navire Henrick Wergeland, venant de Bordeaux.
A vendre par ANT. LANATA,
11juin—6 9 & 11, rue Jefferson.

P. Charles CUVELLIER,
AVOCAT, &c,
A repris l'exercice de sa profession au bureau de WALTER H. PETERS,
Notaire Public, &c.
No 143, rue Gravier
11juin—10 entre Camp et St Charles

ON DEMANDE de suite deux bons CONFISEURS et un PATISSIER. Emploi permanent et gages libéraux sont offerts pour des ouvriers compétents. S'adresser rue Vieille Levée No 93, entre St Louis et Conti. 11 juin—3

DEMANDE DE MAISON.
ON DEMANDE à louer tout de suite une bonne maison de quatre appartements avec mansarde finie. S'adresser à G. JAQUET,
12 juin—3 44 rue St-Pierre, entre Chartres et Royale.

AVIS.
On désire acheter une propriété située dans les limites comprises entre les rues Ste Anne, Esplanade, Conti et Remparts.
S'adresser au No 49 Passage de la Bourse. 12juin—6

Avis aux Confiseurs-Pâtissiers.
A LOUER.
La grande propriété à l'angle des rues Royale et St-Pierre, bien connue comme ayant été louée pour confiserie depuis une trentaine d'années.
Pour les conditions, qui seront favorables, s'adresser entre trois et cinq heures de l'après midi au No 328 rue St. Claude, près de l'Esplanade. 10juin—10

136........ Rue Gravier 136
PRES L'HOTEL ST-CHARLES,
John M. G. Parker & Co,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
Courtier de bateaux à vapeur et de navires,
Agents pour la vente des bons des Etats Unis,
Agents pour les terres et les édifices en général,
Succursale,
Nos 33 Commerce et No 6, St Michel,
6juin— coin Conti, Mobile, Ala.

DEMANDE DE PLACE.
UN monsieur qui vient d'arriver en ville, demande une place d'instituteur. Il a reçu une bonne éducation d'université et est bien connu comme littérateur du Sud. S'adresser, par lettre, à Evelyn, au bureau de l'Abeille. 6juin—[illegible]

MULETS, HARNAIS ET WAGGONS.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN

Meubles, Meubles.
PAR McCERREN & LANDRY.
JEUDI, 15 juin, à 11 heures, il sera vendu, à l'encan, dans leur magasin d'encan, au Masonic Hall—
Un assortiment de meubles, comprenant: armoires, toilettes, bois de lit, tables à allonge et de salle à manger, chaises, buffets, pupitres &c.
Conditions comptant 13juin—

Sel—Sel—Sel.
PAR D. E. MORPHY, encanteur,
JEUDI, 15 juin 1865, il sera vendu à 10 heures du matin au magasin No 47 de la rue des Magasins
10?? sacs gros sel de Liverpool, en bon état.
[illegible] do do do do
Conditions—Comptant, en billets du trésor 13juin

Farine! Farine! Farine!
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
AUJOURD'HUI, mercredi, quatorze juin 1865, à dix heures et demie du matin, dans les magasins Nos 42 et 43, de la rue Nouvelle Levée, entre les rues Lafayette et Poydras, il sera vendu—
362 barils de farine, City Mill.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 14 juin

Beaux meubles en acajou et en noyer, à l'encan
PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.
MERCREDI, quatorze juin, à dix heures du matin, il sera vendu à la résidence No 237 de la rue Philippe, près Colisée, Quatrième District—
Tout le contenu de la dite résidence, comprenant beaux meubles en acajou et en noyer, meubles de salon, et de salle à manger, armoire à glace, tapis, glaces, [illegible] verrerie, porcelaine, [illegible] ustensiles de cuisine, fourneau de cuisine au complet, &c. &c.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis 11 juin

Charbon—Charbon.
PAR MONTGOMERY & BROS.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur
MERCREDI, 14 juin, il sera vendu, à 9 heures et demie, dans une cour de la rue de la Levée ou Water, près la rue Troisième, 4me district
[illegible]
Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis [illegible]

Vente péremptoire de la goëlette anglaise *Hope*—Vente à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu, jeudi, 15 juin, à midi, au pied de la rue Anne, 2me district—
La goëlette anglaise HOPE, du port de [illegible] tonneaux—mesure anglaise, avec tous ses agrès, apparaux, meubles, &c. C'est une bonne voilière qui convient admirablement pour le cabotage. On peut en voir un inventaire complet au bureau des encanteurs.
Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis

Marchandises étrangères et du pays
PAR GABRIEL LEAUMONT
Salle d'encan 6?, rue de Chartres
MERCREDI, 14 courant, à 10 heures du matin [illegible] sera vendu—
[illegible] marchandises étrangères et du pays
Conditions—à la vente [illegible]

Marchandises sèches, linge fait et chapeaux.
PAR E. ROGER & Co,
O. DEJAN, encanteur.
JEUDI [illegible], il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—
100 lots marchandises sèches de saison, linge fait et chemises,
300 douzaines chapeaux pour hommes et enfants.
Conditions—Comptant. [illegible]

Toile d'Irlande, Indiennes anglaises et américaines, Bareges, Mozambiques, coton blanc et coton écru, Bonneterie, Alpaca, &c.
PAR WM. P. VINCENT, encanteur.
IL sera vendu, jeudi, 15 du courant, à 11 heures, dans la salle d'encan, [illegible] rue de Chartres, No [illegible]
Deux cent soixante lots de marchandises sèches et articles de [illegible]

Meubles, Marchandises sèches.
PAR E. M. JACOBS, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse, No 36.
MERCREDI, 14 juin 1865, il sera vendu à 10 heures du matin, au No 36 du Passage de la Bourse
Un lot de meubles, marchandises sèches, &c.
Conditions—Comptant. [illegible]

D. Desource contre ses créanciers—No. 11,942
Vente de Syndic
PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur,
Bureau Passage de la Bourse No 37.
SAMEDI, [illegible] juin, à [illegible] heures et demie du matin, [illegible]

VENTES JUDICIAIRES

Adolphe Neumann vs la veuve et les héritiers de Oliver M. White
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI [illegible] juillet 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Trois terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Washington, les rues Laurel, de l'Annonciation (ci-devant Jersey) et Quatrième et désignés par les Nos [illegible] Deux et Trois, d'après un plan dressé par L. H. Pilié [illegible] devant voyer, le [illegible] de novembre 18[illegible] et déposé pour référence sous le No [illegible] en l'étude de W. H. Peters, notaire public en cette ville. Les dits terrains sont contigus et mesurent, chacun, vingt neuf pieds deux pouces de face à l'Avenue Washington, sur une profondeur de cent onze pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles. Le No UN forme l'angle de l'Avenue Washington et de la rue de l'Annonciation (ci-devant Jersey).
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Cette propriété a été acquise par feu Oliver M. White de la dame Bridget Coyle, suivant acte au rapport de James Graham, ci devant notaire public en cette ville, en date [illegible] d'avril 1861.
Saisie dans l'affaire ci dessus.
Conditions, comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis,
ALFRED SHAW,
Shérif de la Paroisse d'Orléans
[illegible] 15

AVIS JUDICIAIRES

Succession de Adelaïde M. Marsenat épouse décédée de Jacques Soye—No 25,418.
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—Attendu que Jacques Soye a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Mme Jacques Soye, décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons, s'il en est, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
9juin—14,17 Député Greffier

Produits de l'Ile de Cube.
En Douane et en magasin.
867 caisses SUCRES, blanc, jaune et brun,
2? boucauts SUCRE Moscovado.
[illegible] barils MELASSES Moscovado.
[illegible] barils et [illegible] barils MELASSE rebouillie,
1?? sacs CAFÉ Ho vert de la Havane,
285,000 CIGARES de la Havane, des formes et marques en réputation,
[illegible] paquets CIGARETTES de la Honradez,
[illegible] sacs CACAO de Guayaquil et La Trinité,
[illegible] caisses TABACS, pour tripes et capes.
—Aussi en magasin—
2? barils SUCRE de New York,
Concassé et en poudre
A vendre par E. TROISGROS,
Nos 55 et 57 rue de la Douane,
2?mai—3 m Entre Chartres et Vieille Levée

Viandes fumées, whisky, amidon, &c
200 bls whisky "Raw" de St. Louis,
1? boucauts épaules de J Rawson,
1? do pieds cotés do
75 caisses amidon de Cincinnati,
1? paquets huile (américaine et française,
A vendre par OSCAR BERCIER & CO.,
9juin—5 No 44, Vieille Levée

Vins, eaux de vie, sardines, vermouth, &c.
500 caisses vin blanc ordinaire,
[illegible] do vin blanc vieux,
1?? do vermouth [illegible] Noilly, Prat & Co &c.
2? do anisette de Bordeaux,
[illegible] do cognac, [illegible] Bordeaux,
2? demi barriques vin blanc, Sauternes,
1? quarts cognac, Hy Sutton 18?1,
1? do do Goldenburg 18[illegible]
[illegible] de Laroche Frères,
5? caisses absinthe, Noilly, Prat & Co,
[illegible] bouchons Nos 1 et 4,
3? caisses vinaigre de vin blanc,
1? caisses sardines, sans arêtes,
1? paniers champagne, E. Lemaître [illegible]
A vendre par OSCAR BERCIER & Co.
9juin—1? No 44 Vieille Levée

F. A. GONZALES—JUAN SABATES—JOSE SABATES.
(Ci-devant de la Nouvelle Orléans.)
Sabates Frères & Co.
Marchands Commissionnaires,
ET
Importateurs de Cordes de Manille et de Sisal,
Rue Oficios, No 18,
HAVANE, (Cuba.)
6juin—3m

AVIS.
Monsieur A. TAMBOURY prévient le public que n'ayant donné de procuration à qui que ce soit, qu'il ne payera aucune espèce de dette contractée en son nom, même par aucun des membres de sa famille.
6juin—8f.

Demande d'ouvriers Tailleurs.
3 Pour les habits, 2 pour les pantalons et 1 pour les gilets de dessous.
On leur donnera les prix suivants:
Pour les habits.............de.......$3 à $12
Pour les pantalons.........de.......$3 à 3 50
Pour les gilets de dessous de.......$3 à 3 50
JOSEPH LEROY,
8 juin—6 à Vicksburg, Miss.

Ross & Waters,
Courtiers de produits et de Marchandises en général,
Rue Poydras, No 103,
Nouvelle Orléans.
LES affaires qui nous seront confiées seront l'objet d'une attention spéciale, et toutes les transactions de FARINE se feront sous la surveillance de M JAMES ROSS, inspecteur de farine de cette ville depuis trente ans et, pendant nombre d'années, président du Board d'Inspecteurs de Farine.
—Références autorisées—
S. H. KENNEDY & CO, Nouvelle Orléans
E. S. KEEP, do
GIVEN WAITS & CO, do
C. T. BUDDECKE & CO, do
WATTS, CRANE & CO, New York,
W. G. WATTS & CO, Liverpool.
9juin—1m.

Bureau des Liquidateurs de la Banque des Marchands.
Nouvelle Orléans, 15 juin 1865.
LES soussignés, légalement nommés Liquidateurs de la Banque des Marchands, préviennent les créanciers et autres personnes intéressées qu'ils sont prêts, aux heures habituelles des affaires, à leur bureau au No 140 de la rue Gravier, pour la liquidation des affaires de la dite Banque.
JNO RIGGIN Jr,
M. LEGENDRE, } Liquidateurs.
JOHN E. NEELIS,
[illegible]—1m

[illegible] Sturzenegger & Co.
[illegible] transporté leur bureau du No [illegible] rue de Chartres [illegible] rue de la Vieille Levée.

[illegible] CHAPELLERIE FRANÇAISE,
[illegible] de Chartres [illegible]
[illegible] encoignure Bienville.
J. FIQUET.
[illegible]
J. FIQUET,
Encoignure Chartres et Bienville.

VENTES A L'ENCAN

Vente par Hoffman & Marks.
Grande vente [illegible] de marchandises sèches, bottes et souliers, chapeaux, [illegible] et lingerie.
PAR HOFFMAN & MARKS,
S. S. [illegible], encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No 38
IL sera vendu [illegible] du matin, [illegible] No 38—
[illegible] indiennes françaises [illegible] coton écru, coton [illegible] tweeds, jeans, [illegible]
12 caisses bottes [illegible]
[illegible] chapeaux [illegible]
Conditions à la vente.

VACHERIE.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
[illegible]

[illegible]
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, Bienville et [illegible]
MERCREDI, [illegible]

[illegible]
PAR S. GUINAULT, [illegible]

—Jument
[illegible]
Et une maison de deux pièces et [illegible]
[illegible]

Propriété rue Montegut
PAR S. GUINAULT, [illegible]
[illegible]

Succession de Marie [illegible] D'Aquin, Veuve de [illegible]
PAR S. GUINAULT, Encanteur
[illegible]

Succession de [illegible]
PAR S. GUINAULT, encanteur.
[illegible]

Succession de [illegible] de Théodule Barbeau—No 25,91?.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
[illegible]

Succession de Clément Dominguez [illegible]
No [illegible]
PAR S. GUINAULT, Encanteur
SAMEDI, [illegible] juin [illegible] à la Bourse des Négociants [illegible]
[illegible]

A. A. ATOCHA W. W. HOWE.
ATOCHA & HOWE
AVOCATS,
14....... Rue Carondelet 14
S'occuperont d'affaires dans les Cours des Etats Unis et celles de [illegible]

Emprunt 7 3/10 des Etats Unis
LE soussigné a, par autorisation, [illegible] l'agence pour la vente des billets 7 3/10 des Etats Unis [illegible]
ERIE LOCKE.

Emprunt 7-30 des Etats-Unis,
Convertibles en bons 5-20 portant intérêt en or.
Le soussigné ayant reçu L'AGENCE LOCALE pour la vente de
l'Emprunt 7-30 des Etats Unis,
annonce au public QU'IL EST PRET A RECEVOIR DES SOUSCRIPTIONS. LES BONS SONT [illegible] AUX SOUSCRIPTEURS.
J. M. G. PARKER [illegible]
30 mai—1m

DOCTEUR HUARD,
De la Faculté de Médecine de Paris.
Domicile, 1?, rue Royale, chez M. [illegible], docteur Lambert
CONSULTATIONS—Tous les jours, de 11 heures à midi, à son cabinet, [illegible] rue Dauphine, entre Conti et Bienville.

Le Dr [illegible] CAPDEVIELLE
[illegible]

LE Dr. JULES A. MATHIEU,
HOMOEOPATHISTE,
[illegible]